ARGENT MONNAYÉ.

Chez Messrs. Lester et Morrogh	£ 65	12	9
Entre les mains de M. Perinault	50	0	0
Argent prêté à diverses personnes dans leurs besoins	16	2	0
En caisse	25	11	8½
	£157	6	5½

Cet argent, ajoute sentencieusement le shérif, est considéré comme la propriété personnelle de feu le revd. P. Cazot.

Voilà toutes les richesses qu'avaient amoncelées dans le vieux collège des Jésuites, pendant cent cinquante ans, les propriétaires de dix-sept seigneuries, et sur lesquelles, en l'an de grâce 1800, pour la sûreté et la plus grande protection des sujets du roi, le shérif de Québec mettait la main. Nous n'incluons pas dans cet inventaire les dix-neuf boisseaux de blé que le shérif des Trois-Rivières, Blaicklock, trouva pour toute fortune sur les seigneuries des Jésuites dans ce dernier district.

J. EDMOND ROY.